

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Lionel ROUSSET, Violette JANET-WIOLAND, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Alain VERMOREL à Lionel ROUSSET, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 février 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-01- 04 A : MEYMAC PRES BORDEAUX

Inscription à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

Philippe BRUGERE indique aux élus, qu'en déposant une marque à l'INPI, vous obtenez un monopole d'exploitation sur le territoire français pour **10 ans**, renouvelable indéfiniment. Vous êtes ainsi le seul à pouvoir l'utiliser, ce qui permet de mieux commercialiser et promouvoir vos produits et services.

Au cas présent, afin de garantir la marque MEYMAC PRES BORDEAUX, M le Maire invite à garantir ce monopole.

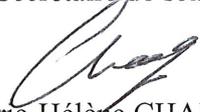
Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal,

APPROUVE l'inscription à l'Institut National de la Propriété Industrielle, la marque Meymac Près Bordeaux

PRECISE que l'ensemble des frais seront supportés par le budget communal

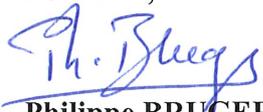
AUTORISE le maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme
Meymac, Le 04 Mars 2025

Le Maire,


Philippe BRUGERE

